

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU
CELLULE ETUDES ET RECHERCHES

STATISTIQUE
SUR
LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1er janvier 2005

OCTOBRE 2005 - Caroline MOREAU -

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2005

TABLE DES MATIERES

1.	NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2005	2
1.1	Les avocats inscrits au barreau.....	2
1.2	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants.....	5
1.3	Proportion de femmes.....	7
1.4	Evolution 2004-2005 du nombre d'avocats.....	10
1.5	Les avocats honoraires.....	12
2.	LES MODES D'EXERCICE	13
2.1	Avocats inscrits au tableau.....	13
2.2	Avocats inscrits sur la liste du stage.....	17
3.	LES GROUPEMENTS D'EXERCICE	20
4.	LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE	23
5.	LES MENTIONS DE SPECIALISATION	23
5.1	La répartition géographique des mentions de spécialisation.....	23
5.2	La nature des mentions de spécialisation.....	24
5.3	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation.....	25
6.	LES AVOCATS ETRANGERS	38
6.1	La répartition géographique des avocats étrangers.....	38

6.2	Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.....	39
6.3	Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	42
7.	LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER.....	42
8.	LES BUREAUX SECONDAIRES.....	43
	<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques et cartes.....</i>	<i>44</i>
	<i>ANNEXE 2 : Source statistique.....</i>	<i>138</i>
	<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2005.....</i>	<i>142</i>

Au 1er janvier 2005, **44 054** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national – 36 792 sont inscrits au tableau (83,5%) et 7 262 sont inscrits sur la liste du stage (16,5%) -.

1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1er JANVIER 2005

1.2 Les avocats inscrits au barreau

- **Quatre barreaux concentrent la moitié des avocats**

Avec près de 17 800 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 40,4% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Nanterre et Marseille) totalisent 4 759 avocats (10,8%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble -**Tableau 1**-.

Tableau 1
Nombre total d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage
Quatorze barreaux concentrent les deux tiers des avocats

Barreau	Nombre total d'avocats au 1er janvier 2005	%	Cumul
TOTAL	44 054	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	17 787	40,4	40,4
LYON	1 882	4,3	44,6
NANTERRE	1 509	3,4	48,1
MARSEILLE	1 368	3,1	51,2
TOULOUSE	954	2,2	53,3
BORDEAUX	909	2,1	55,4
NICE	791	1,8	57,2
LILLE	743	1,7	58,9
MONTPELLIER	657	1,5	60,4
STRASBOURG	639	1,5	61,8
NANTES	532	1,2	63,0
VERSAILLES	527	1,2	64,2
AIX-EN-PROVENCE	509	1,2	65,4
GRASSE	467	1,1	66,5

Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableaux A1a et A1b).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans les deux tiers des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (120 barreaux) et dans seulement treize barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables et varient de 17 787 pour le barreau de Paris à 8 pour celui de Lure - **Tableau 2** -.

Tableau 2
Répartition des barreaux selon leur taille au 1er janvier 2005

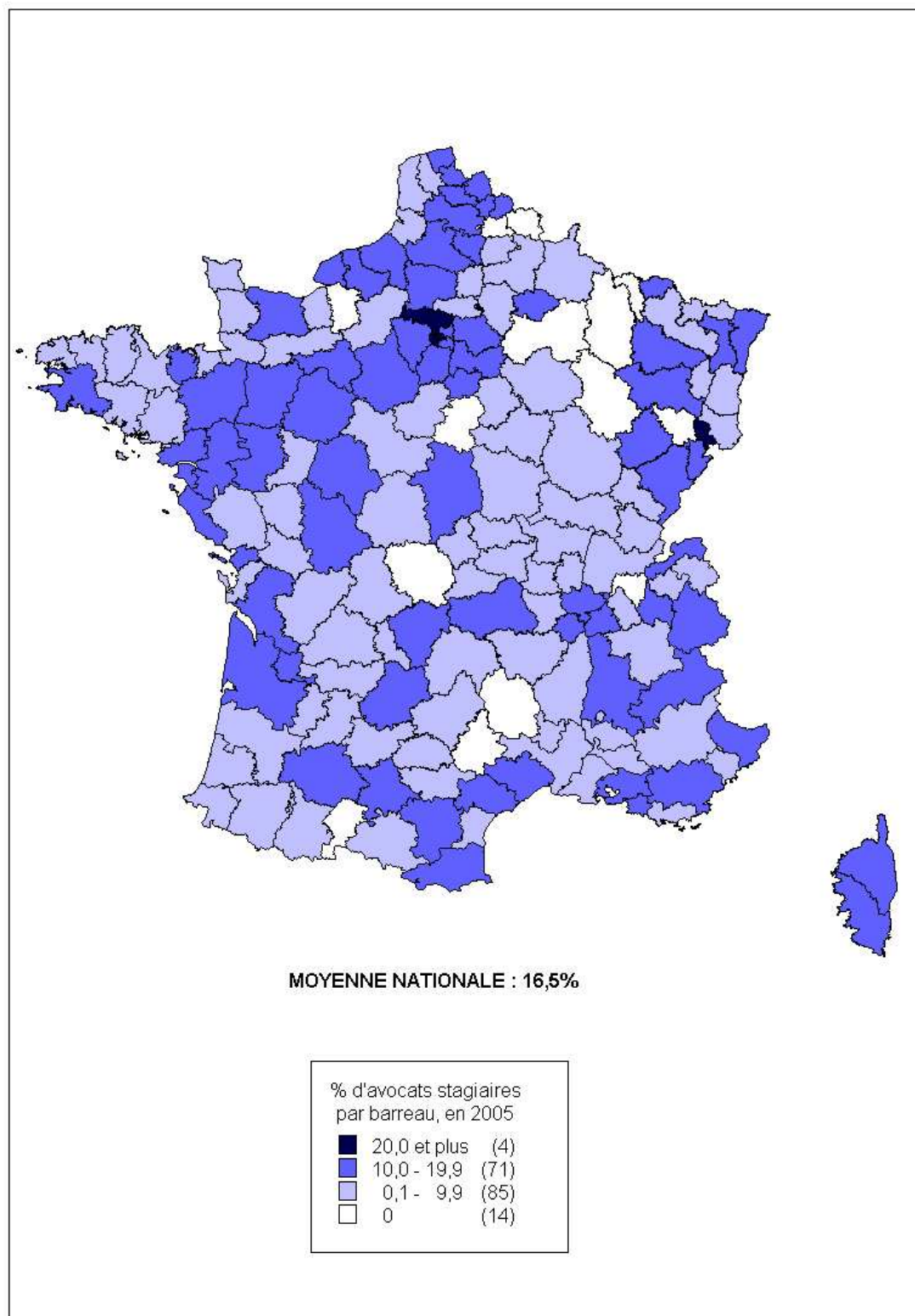
Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%
TOTAL	181	100,0
Moins de 50	79	43,6
De 50 à 99	41	22,7
De 100 à 249	35	19,3
De 250 à 499	13	7,2
De 500 à 999	9	5,0
De 1 000 à 1 999	3	1,7
17 787 (PARIS)	1	0,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

- **La proportion d'avocats stagiaires varie d'un barreau à l'autre**

Des avocats stagiaires sont présents dans une grande majorité de barreaux, mais la part qu'ils représentent au sein de chacun d'entre eux varie de manière plus ou moins importante - **Figure 1** -. Cette part est en moyenne de 16,5% au niveau national, elle atteint un maximum devant le barreau de Paris (22,9%) et un minimum devant ceux de Mont-de-Marsan et Privas (2,6%). Quatorze barreaux ne dénombrent aucun avocat stagiaire, il s'agit de barreaux de petite taille regroupant moins de cinquante avocats (*voir annexe 1, tableau A1a*).

Figure 1 - Proportion d'avocats stagiaires par barreau (2005)



voir également Figure A1 en annexe 1, Proportion d'avocats stagiaires par *ressort de cour d'appel* (2005).

Par ailleurs, les avocats stagiaires sont concentrés sur un nombre relativement réduit de barreaux. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits sur la liste du stage de onze barreaux, dont celui de Paris qui à lui seul en dénombre plus de la moitié (56,2%) -**Tableau 3** -.

Tableau 3
Nombre et proportion d'avocats stagiaires par barreau
Onze barreaux concentrent les trois quarts des avocats stagiaires

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats stagiaires			Proportion d'avocats stagiaires (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	44 054	7 262	100,0		16,5
<i>dont :</i>					
PARIS	17 787	4 080	56,2	56,2	22,9
NANTERRE	1 509	334	4,6	60,8	22,1
LYON	1 882	220	3,0	63,8	11,7
TOULOUSE	954	144	2,0	65,8	15,1
MARSEILLE	1 368	139	1,9	67,7	10,2
MONTPELLIER	657	108	1,5	69,2	16,4
BORDEAUX	909	96	1,3	70,5	10,6
LILLE	743	92	1,3	71,8	12,4
NICE	791	92	1,3	73,1	11,6
STRASBOURG	639	85	1,2	74,2	13,3
VERSAILLES	527	79	1,1	75,3	15,0

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants

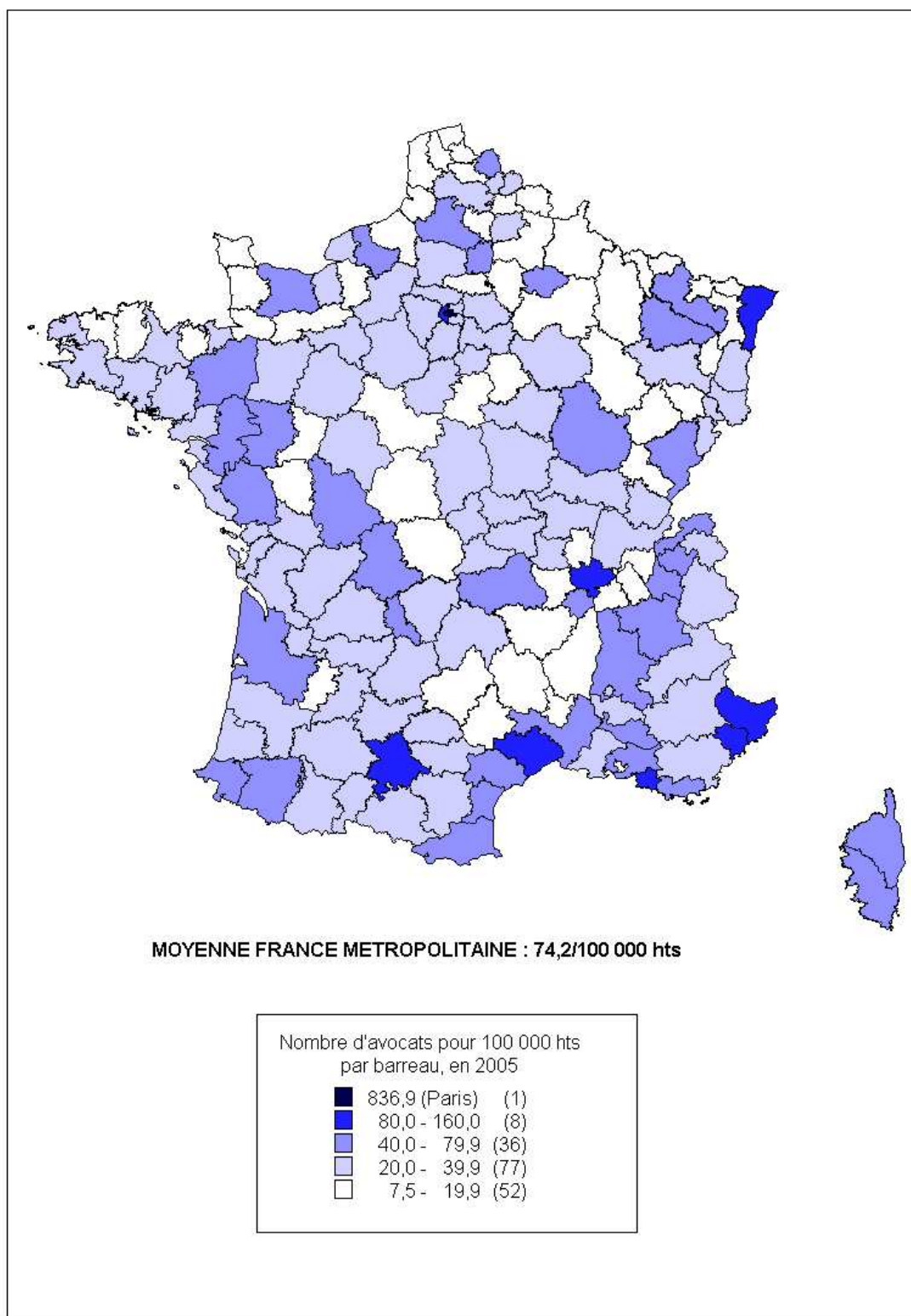
Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1er janvier 2005 à la population totale recensée en 1999¹.

En France métropolitaine, on compte 74 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les barreaux de Paris et de Lure où l'on relève respectivement des taux de 836,9 et 7,5 pour 100 000 - **Figure 2** -.

Sur l'ensemble des barreaux français, seize seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Parmi eux, onze sont situés dans le sud de la France et deux dans la région parisienne - **Tableau 4** -.

¹ Source : I.N.S.E.E, recensement de la population 1999.

Figure 2 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau (2005)



voir également Figure A2 en annexe 1, Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par *ressort de cour d'appel* (2005).

Tableau 4
Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les seize barreaux où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale

Barreau	Population 1999	Nombre d'avocats au 1er janvier 2005	<i>Taux pour 100 000 habitants</i>
TOTAL FRANCE ENTIERE*	60 186 184	43 931	73,0
France métropolitaine	58 518 748	43 403	74,2
<i>dont :</i>			
PARIS	2 125 246	17 787	836,9
NICE	506 694	791	156,1
MARSEILLE	980 082	1 368	139,6
LYON	1 406 043	1 882	133,9
NANTERRE	1 428 881	1 509	105,6
MONTPELLIER	640 772	657	102,5
TOULOUSE	960 900	954	99,3
GRASSE	504 632	467	92,5
STRASBOURG	753 474	639	84,8
BORDEAUX	1 155 691	909	78,7
TOULON	430 275	337	78,3
BASTIA	141 603	109	77,0
AIX-en-PROVENCE	674 689	509	75,4
AJACCIO	118 593	89	75,0
BAYONNE	248 840	186	74,7
ANNECY	229 039	168	73,3
* hors barreaux de Nouméa et Papeete			
<i>Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 tableau A2a et par département tableau A2b.</i>			

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-" et I.N.S.E.E, recensement de la population 1999.

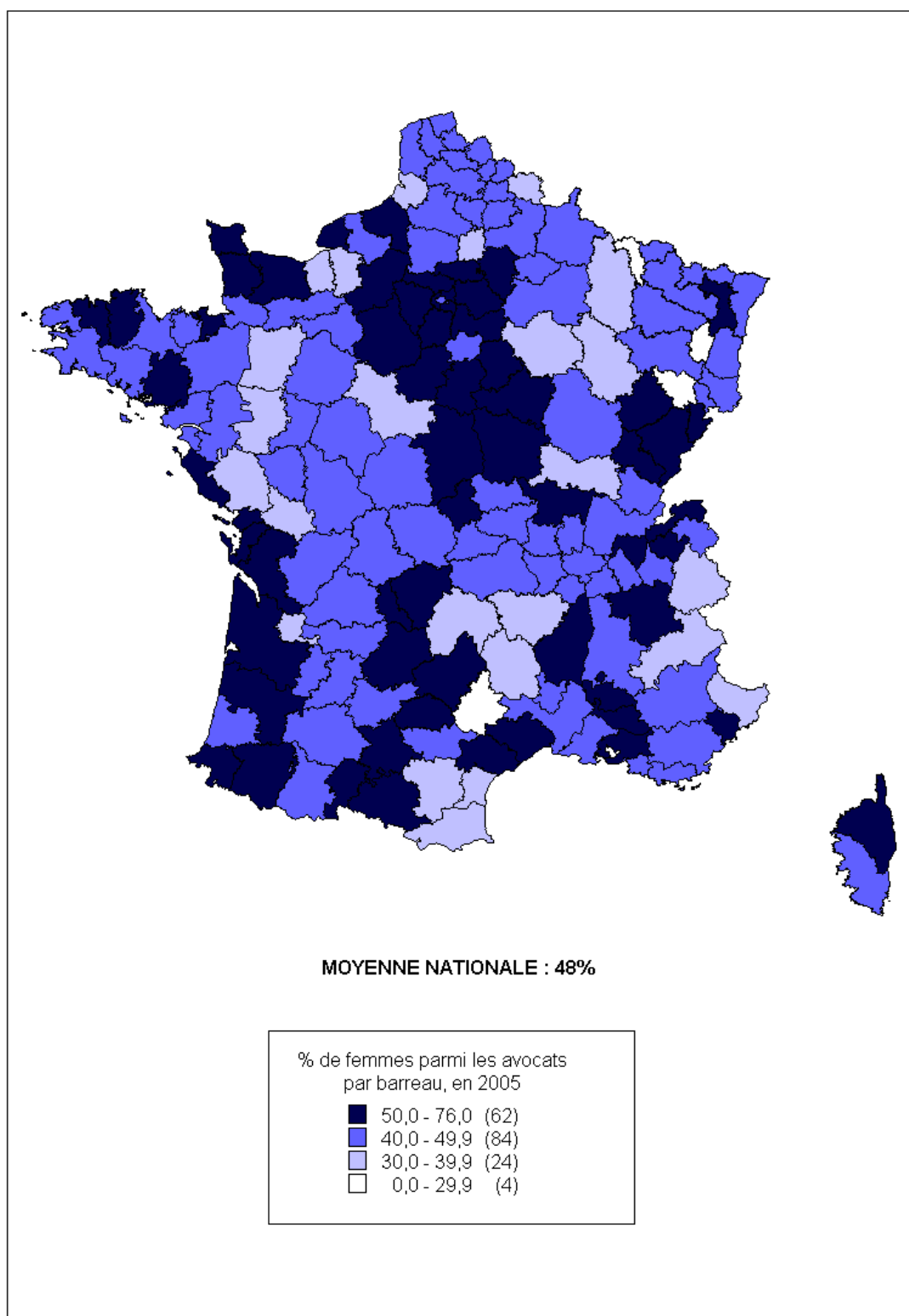
Dans la moitié des barreaux, le taux d'avocat par habitant atteint 25,5 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il ne dépasse pas 41 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les barreaux de Lure (7,5), Briey (7,6) et Montbrison (8,7).

1.3 Proportion de femmes

Les femmes représentent 48% de l'ensemble des avocats (21 150). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les quatorze plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Versailles avec 57,9% (305 femmes pour 527 avocats), et un minimum devant le barreau de Nice avec 35,3% (279 femmes pour 791 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cinquante six barreaux (contre trente huit en 2004) dont sept situés dans le ressort de la cour d'appel de Paris et quatre dans celui de la cour d'appel de Versailles - **Figure 3** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de Tulle - Ussel dans lequel cette proportion atteint un maximum : 76% (19 femmes pour 25 avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une très faible proportion de femmes, tel que celui de Briey où elles ne représentent que 16,7% des avocats. Le barreau de Lure n'en compte aucune.

Figure 3 - Proportion de femmes parmi les avocats par barreau (2005)



Voir également Figure A3 en annexe 1, Proportion de femmes parmi les avocats *par ressort de cour d'appel* (2005).

Les deux tiers des avocates se répartissent sur quatorze barreaux dont 40,6% dans le seul barreau de Paris -**Tableau 5** -.

Tableau 5
Nombre et proportion de femmes par barreau
Quatorze barreaux concentrent les deux tiers des femmes

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	44 054	21 150	100,0		48,0
<i>dont :</i>					
PARIS	17 787	8 580	40,6	40,6	48,2
LYON	1 882	894	4,2	44,8	47,5
NANTERRE	1 509	766	3,6	48,4	50,8
MARSEILLE	1 368	623	2,9	51,4	45,5
TOULOUSE	954	486	2,3	53,7	50,9
BORDEAUX	909	462	2,2	55,8	50,8
MONTPELLIER	657	339	1,6	57,4	51,6
LILLE	743	338	1,6	59,0	45,5
VERSAILLES	527	305	1,4	60,5	57,9
STRASBOURG	639	302	1,4	61,9	47,3
NICE	791	279	1,3	63,2	35,3
AIX-EN-PROVENCE	509	260	1,2	64,5	51,1
CRETEIL	435	243	1,1	65,6	55,9
GRASSE	467	238	1,1	66,7	51,0

Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

- **Une majorité de femmes parmi les avocats stagiaires**

Si les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les avocats inscrits au tableau (45,7%), il n'en va pas de même des avocats inscrits sur la liste du stage. En effet, elles représentent 59,9% des avocats stagiaires, ce qui laisse présager une féminisation de la profession dans les années à venir - voir annexe 1, tableau A3 -.

Devant neuf des onze barreaux qui concentrent les trois quarts des avocats stagiaires les femmes sont majoritaires, à l'exception de ceux de Nice et Marseille où elles représentent respectivement 47,8% et 48,9% des stagiaires.

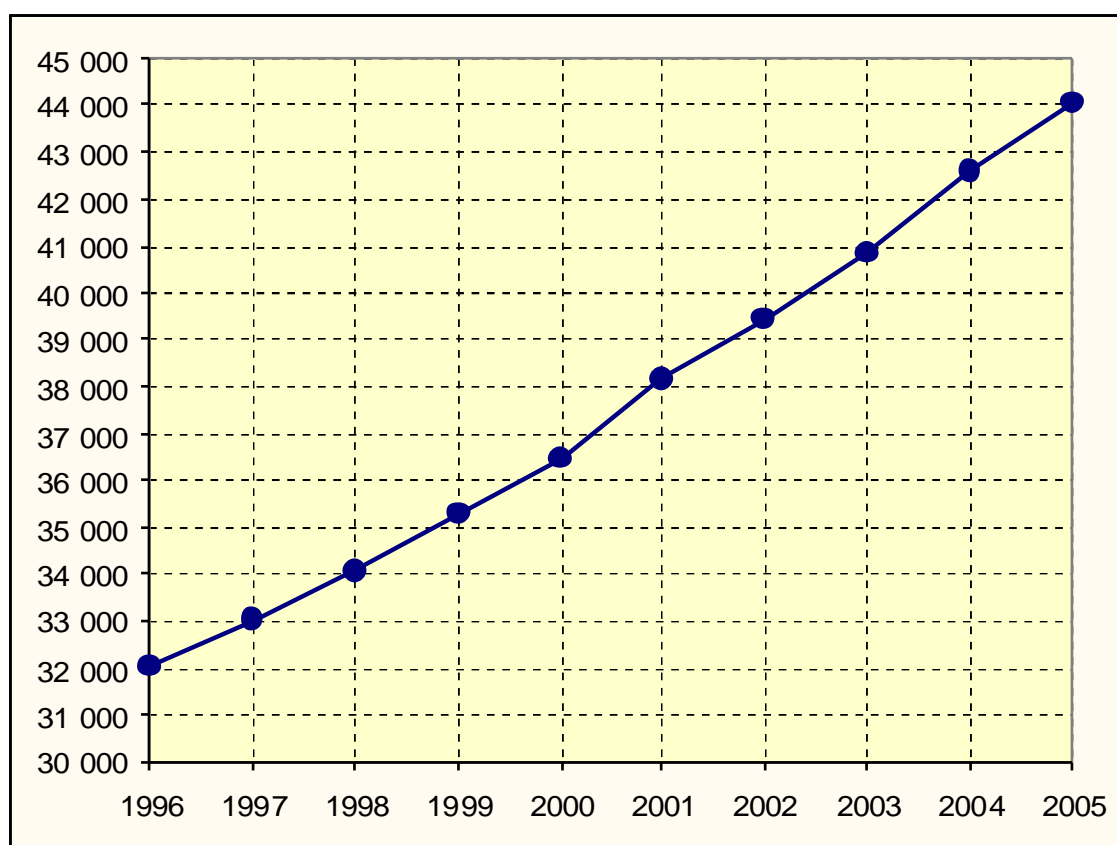
1.4 Evolution 2004-2005 du nombre d'avocats

Entre 2004 et 2005, la population totale des avocats s'est accrue de 3,4%, passant de 42 609 à 44 054- **Figure 4** -.

Les effectifs ont augmenté dans 127 barreaux, ils ont diminué dans 29 autres et sont restés stables dans les 25 derniers.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 1 445 avocats supplémentaires recensés en 2005 sur l'ensemble du territoire, 658 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre ces deux années, à hauteur de 46%. Avec 60 avocats de plus, le barreau de Lyon n'y contribue qu'à hauteur de 4% - **Tableau 6** -.

Figure 4 - Evolution du nombre d'avocats entre 1996 et 2005



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Parmi les quatorze plus grands barreaux, à l'exception du barreau de Nanterre (dont les effectifs ont diminué de 6%) et du barreau de Versailles (qui compte deux avocats de moins), les effectifs des douze autres ont tous augmenté entre 2004 et 2005. L'accroissement le plus important concerne le barreau de Nantes qui compte 52 avocats supplémentaires (+10,8%) - voir annexe 1, tableau A4 -.

Enfin, en terme relatif, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau de Senlis (+20,9%), la baisse la plus importante celui de Saverne (-12,9%).

Tableau 6
Nombre d'avocats supplémentaires dans dix barreaux et contribution à la hausse totale enregistrée entre 2004 et 2005

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	<i>Contribution des barreaux à la hausse (%)</i>
TOTAL	1 445	100,0
<i>dont :</i>		
PARIS	658	45,5
BORDEAUX	60	4,2
TOULOUSE	54	3,7
MARSEILLE	53	3,7
NANTES	52	3,6
LYON	48	3,3
CRETEIL	44	3,0
MONTPELLIER	41	2,8
STRASBOURG	33	2,3
RENNES	29	2,0

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

- ***Une augmentation plus sensible pour les avocats inscrits sur la liste du stage***

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 4,9%, contre 2% pour les hommes. Elles ont ainsi contribué pour 68% à l'augmentation globale relevée entre 2004 et 2005 (986 femmes supplémentaires contre 459 hommes) - **Tableau 7** -.

Par ailleurs, le nombre d'avocats inscrits au tableau s'est accru de 2,8% passant de 35 773 à 36 792 entre 2004 et 2005. La hausse enregistrée entre ces deux années a cependant été relativement plus forte pour les avocats inscrits sur la liste du stage dont l'effectif a augmenté de 6,2%.

Tableau 7
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage selon le sexe entre 2000 et 2005

Sexe et catégorie	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004- 2005 (%)
TOTAL	38 140	39 454	40 847	42 609	44 054	3,4
• Inscrits au tableau	32 076	33 561	34 454	35 773	36 792	2,8
• Inscrits sur la liste du stage	6 064	5 893	6 393	6 836	7 262	6,2
HOMMES	20 606	21 137	21 557	22 445	22 904	2,0
• Inscrits au tableau	18 226	18 811	19 069	19 753	19 991	1,2
• Inscrits sur la liste du stage	2 380	2 326	2 488	2 692	2 913	8,2
FEMMES	17 534	18 317	19 290	20 164	21 150	4,9
• Inscrites au tableau	13 850	14 750	15 385	16 020	16 801	4,9
• Inscrites sur la liste du stage	3 684	3 567	3 905	4 144	4 349	4,9

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

1.6 Les avocats honoraires

Au 1er janvier 2005, 3 415 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul plus du tiers (1 188) et la moitié se répartissent sur sept barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Cent quatorze barreaux recensent moins de dix avocats honoraires, dont six qui n'en comptent aucun.

Les trois quarts des avocats honoraires sont des hommes. Parmi les sept barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Paris que la proportion de femmes est la plus importante (34,6%) et dans celui de Lille qu'elle est la plus faible (10,5%) – **Tableau 8** -.

Tableau 8
Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)
Sept barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
TOTAL	3 415	2 559	856	25,1
<i>dont :</i>				
PARIS	1 188	777	411	34,6
LYON	134	104	30	22,4
MARSEILLE	118	90	28	23,7
NICE	89	73	16	18,0
BORDEAUX	78	59	19	24,4
NANTERRE	68	51	17	25,0
LILLE	57	51	6	10,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

En 2005, on dénombre cent vingt trois avocats honoraires de plus qu'en 2004, soit une augmentation de 3,7%.

2. LES MODES D'EXERCICE

2.3 Avocats inscrits au tableau

- ***La majorité des avocats inscrits au tableau exercent à titre individuel***

En 2005, sur les 36 792 avocats inscrits au tableau, 39,5% exercent à titre individuel, 34,4% en qualité d'associé, 19% en qualité de collaborateur, enfin 7,1% en qualité de salarié non associé.

Entre 2004 et 2005, ce sont les avocats exerçant en qualité de collaborateur qui ont connu la plus forte hausse (+6,5%) - **Tableau 9** -.

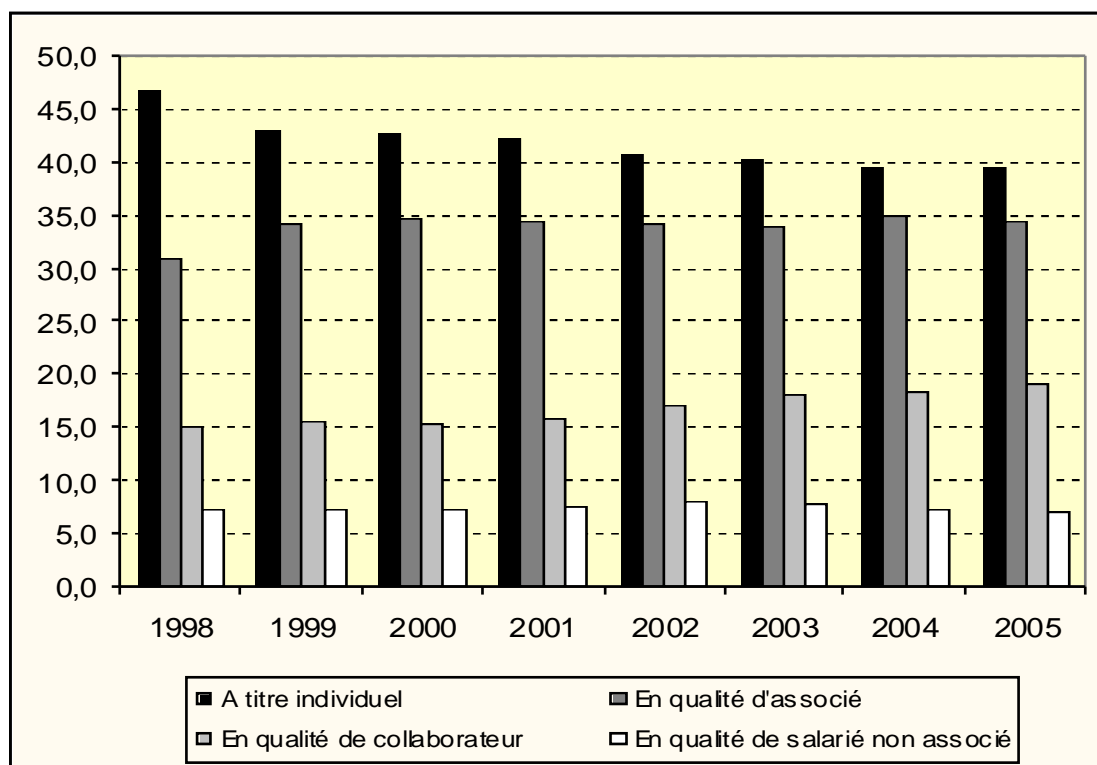
**Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2004-2005 (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2004-2005 (%)
TOTAL France entière	29 542	30 277	30 928	32 076	33 561	34 454	35 773	36 792	2,8
A titre individuel	13 759	13 044	13 187	13 586	13 678	13 893	14 145	14 533	2,7
En qualité d'associé	9 128	10 307	10 716	11 000	11 455	11 715	12 485	12 658	1,4
En qualité de collaborateur	4 477	4 725	4 739	5 099	5 704	6 210	6 549	6 975	6,5
En qualité de salarié non associé	2 178	2 201	2 286	2 391	2 724	2 636	2 594	2 626	1,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Entre 1998 et 1999, la part des avocats exerçant à titre individuel a diminué au profit des avocats exerçant en qualité d'associé. Les deux années suivantes, la structure des modes d'exercice s'est stabilisée. A partir de 2002, on assiste à une reprise de la baisse du nombre des avocats exerçant à titre individuel, au profit cette fois de ceux exerçant en qualité de collaborateur - **Figure 5**

Figure 5
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice des avocats inscrits au
tableau entre 1998 et 2005



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Compte tenu du poids du barreau de Paris (qui concentre 37,3% des avocats inscrits au tableau), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2004 et 2005, le nombre d'avocats inscrits au tableau du barreau de Paris a augmenté de 2,2%. Cependant, on observe des évolutions différentes selon le mode d'exercice. Les avocats exerçant en qualité de collaborateur ont connu la plus forte augmentation (+5,6%), ceux exerçant en qualité de salarié non associé, une baisse de 2,1% - **Tableau 10** -.

**Tableau 10 - PARIS -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2004-2005 (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2004-2005 (%)
TOTAL Paris	10 713	10 914	11 087	11 597	12 464	12 762	13 410	13 707	2,2
A titre individuel	5 460	4 468	4 303	4 408	4 452	4 481	4 425	4 486	1,4
En qualité d'associé	2 650	3 900	4 154	4 330	4 553	4 591	5 097	5 157	1,2
En qualité de collaborateur	2 040	2 021	2 115	2 334	2 896	3 096	3 352	3 539	5,6
En qualité de salarié non associé	563	525	515	525	563	594	536	525	-2,1

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Entre 1998 et 2005, la part des avocats exerçant à titre individuel a constamment baissé à Paris (passant de 51% à 32,7%), au profit de l'exercice de la profession en qualité d'associé dans un premier temps, puis de l'exercice en qualité de collaborateur par la suite. Depuis 2002, les avocats exerçant en qualité d'associé sont désormais plus nombreux que ceux exerçant à titre individuel - **Tableau 11** -.

**Tableau 11 - PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats inscrits au tableau (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TOTAL Paris	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A titre individuel	51,0	40,9	38,8	38,0	35,7	35,1	33,0	32,7
En qualité d'associé	24,7	35,7	37,5	37,3	36,5	36,0	38,0	37,6
En qualité de collaborateur	19,0	18,5	19,1	20,1	23,2	24,3	25,0	25,8
En qualité de salarié non associé	5,3	4,8	4,6	4,5	4,5	4,7	4,0	3,8

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Devant les autres barreaux, le nombre d'avocats inscrits au tableau a augmenté quel que soit le mode d'exercice. Comme pour le barreau de Paris, ce sont les avocats exerçant en qualité de collaborateur qui ont connu l'augmentation la plus forte (+7,5%) - **Tableau 12**-.

**Tableau 12 - HORS PARIS -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2004-2005 (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2004-2005 (%)
TOTAL hors Paris	18 829	19 363	19 841	20 479	21 097	21 692	22 363	23 085	3,2
A titre individuel	8 299	8 576	8 884	9 178	9 226	9 412	9 720	10 047	3,4
En qualité d'associé	6 478	6 407	6 562	6 670	6 902	7 124	7 388	7 501	1,5
En qualité de collaborateur	2 437	2 704	2 624	2 765	2 808	3 114	3 197	3 436	7,5
En qualité de salarié non associé	1 615	1 676	1 771	1 866	2 161	2 042	2 058	2 101	2,1

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Contrairement au barreau de Paris, la répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 1998 et 2005. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours largement majoritaires, ils représentent 43,5% contre 32,5% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 13-**

**Tableau 13 - HORS PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats inscrits au tableau (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TOTAL hors Paris	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A titre individuel	44,1	44,3	44,8	44,8	43,7	43,4	43,5	43,5
En qualité d'associé	34,4	33,1	33,1	32,6	32,7	32,8	33,0	32,5
En qualité de collaborateur	12,9	14,0	13,2	13,5	13,3	14,4	14,3	14,9
En qualité de salarié non associé	8,6	8,7	8,9	9,1	10,2	9,4	9,2	9,1

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 14** -.

Tableau 14
Répartition des avocats inscrits au tableau selon le mode d'exercice (%)
Quatorze barreaux comptent plus de 400 avocats inscrits au tableau

Barreau	Avocats inscrits au tableau				
	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié non associé
TOTAL France entière	36 792	39,5	34,4	19,0	7,1
<i>dont :</i>					
PARIS	13 707	32,7	37,6	25,8	3,8
LYON	1 662	29,6	34,8	22,1	13,4
MARSEILLE	1 229	56,6	22,3	16,8	4,3
NANTERRE	1 175	24,9	11,7	4,9	58,5
BORDEAUX	813	45,5	21,3	21,0	12,2
TOULOUSE	810	46,4	26,3	23,1	4,2
NICE	699	44,9	29,5	24,7	0,9
LILLE	651	38,6	32,1	18,1	11,2
STRASBOURG	554	45,7	28,5	20,8	5,1
MONTPELLIER	549	41,0	34,4	19,5	5,1
NANTES	466	34,1	29,2	24,0	12,7
AIX-EN-PROVENCE	451	39,0	24,6	35,5	0,9
VERSAILLES	448	54,9	29,9	13,6	1,6
GRASSE	429	59,4	24,2	11,0	5,4

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2005-"

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans onze des quatorze plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats inscrits au tableau du barreau de Nanterre est atypique puisque 58,5% d'entre eux exercent *en qualité de salarié non associé*². Les barreaux de Paris et Lyon quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé* (respectivement 37,6% et 34,8%).

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans celui d'Avignon que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (92,5%) et dans celui de Rennes qu'elle est la plus faible (24,7%). On observe également des

² Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, dans le barreau d'Aix-en-Provence, 35,5% des avocats exercent en qualité de collaborateur et aucun dans ceux de La Rochelle, Chambéry et Avignon.

Au plan national, vingt et un barreaux ne compte aucun avocat exerçant en qualité de collaborateur ; et dans cinquante-deux barreaux aucun avocat n'exerce en qualité de salarié non associé (*voir annexe 1, tableau A6*).

2.4 Avocats inscrits sur la liste du stage

- **Une forte proportion d'avocats stagiaires exerce en qualité de collaborateur**

En 2005, sur les 7 262 avocats stagiaires recensés au niveau national, 84,7% exercent en qualité de collaborateur, 9,2% en qualité de salarié non associé, 4,8% à titre individuel, enfin, seulement 1,3% exercent en qualité d'associé.

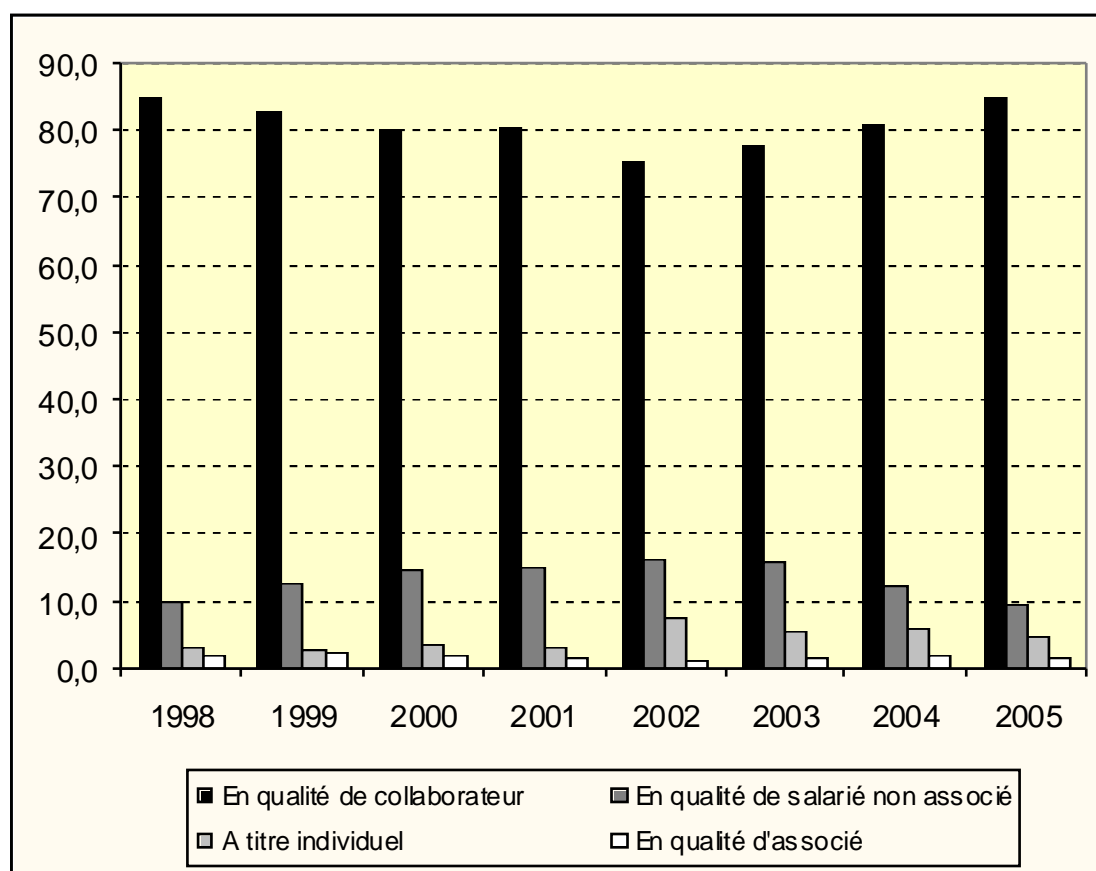
Au plan national, seuls les avocats stagiaires exerçant en qualité de collaborateur ont connu une augmentation (+11,4%). Le nombre d'avocats exerçant en qualité de salarié non associé a diminué de 18,6%, ceux exerçant en qualité d'associé, de 16,2%, enfin, ceux exerçant à titre individuel, de 8,7%. -**Tableau 15 et Figure 6-**.

**Tableau 15 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats inscrits sur la liste du stage
selon le mode d'exercice
variation 2004-2005 (%)**

Mode d'exercice	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2004-2005 (%)
TOTAL France entière	4 536	4 993	5 517	6 064	5 893	6 393	6 836	7 262	6,2
En qualité de collaborateur	3 859	4 142	4 408	4 881	4 444	4 967	5 522	6 152	11,4
En qualité de salarié non associé	460	616	807	903	938	995	823	670	-18,6
A titre individuel	140	134	197	192	438	339	380	347	-8,7
En qualité d'associé	77	101	105	88	73	92	111	93	-16,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Figure 6
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice des avocats inscrits sur la liste du stage entre 1998 et 2005



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Comme les années précédentes, le nombre de stagiaires exerçant en qualité de collaborateur reste largement majoritaire dans la plupart des barreaux. Cependant, on relève quelques exceptions. Ainsi, devant le barreau de Nanterre, ils ne représentent que 20,7%, la majorité d'entre eux exerçant en qualité de salarié non associé³. Devant celui de Grenoble, 97,1% exercent à titre individuel (34 sur 35 recensés dans ce barreau) - **Tableau 16-**.

Comme pour les avocats inscrits au tableau, le profil du barreau de Paris, qui concentre, rappelons-le, plus de la moitié des avocats stagiaires, diffère de l'ensemble des autres barreaux.

Devant le barreau de Paris, la proportion d'avocats stagiaires exerçant en qualité de collaborateur reste supérieure à celle des autres barreaux (89,9% contre 78,1%). Parallèlement, les avocats stagiaires du barreau de Paris exercent moins fréquemment en qualité de salarié non associé (4,7%) que dans les autres barreaux réunis (15%) - **Tableau 16-**.

³ Le particularisme de ce barreau a déjà été observé pour les avocats inscrits au tableau, voir Supra § 2.1 p.17.

Tableau 16
Répartition des avocats stagiaires selon le mode d'exercice (%)
Dix-huit barreaux comptent plus de 50 avocats stagiaires

Barreau	Avocats inscrits sur la liste du stage				
	TOTAL	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié non associé	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé
TOTAL France entière	7 262	84,7	9,2	4,8	1,3
PARIS	4 080	89,9	4,7	4,4	1,0
TOTAL HORS PARIS	3 182	78,1	15,0	5,3	1,6
<i>dont :</i>					
NANTERRE	334	20,7	72,8	4,8	1,8
LYON	220	83,2	15,0	0,0	1,8
TOULOUSE	144	93,8	6,3	0,0	0,0
MARSEILLE	139	90,6	6,5	2,2	0,7
MONTPELLIER	108	90,7	5,6	0,9	2,8
BORDEAUX	96	89,6	8,3	2,1	0,0
NICE	92	94,6	1,1	1,1	3,3
LILLE	92	88,0	6,5	5,4	0,0
STRASBOURG	85	94,1	5,9	0,0	0,0
VERSAILLES	79	93,7	0,0	3,8	2,5
ROUEN	74	78,4	10,8	8,1	2,7
PONTOISE	69	89,9	5,8	2,9	1,4
RENNES	69	79,7	18,8	1,4	0,0
NANTES	66	80,3	18,2	0,0	1,5
CRETEIL	61	100,0	0,0	0,0	0,0
AIX-EN-PROVENCE	58	94,8	0,0	3,4	1,7
BOBIGNY	53	94,3	0,0	3,8	1,9

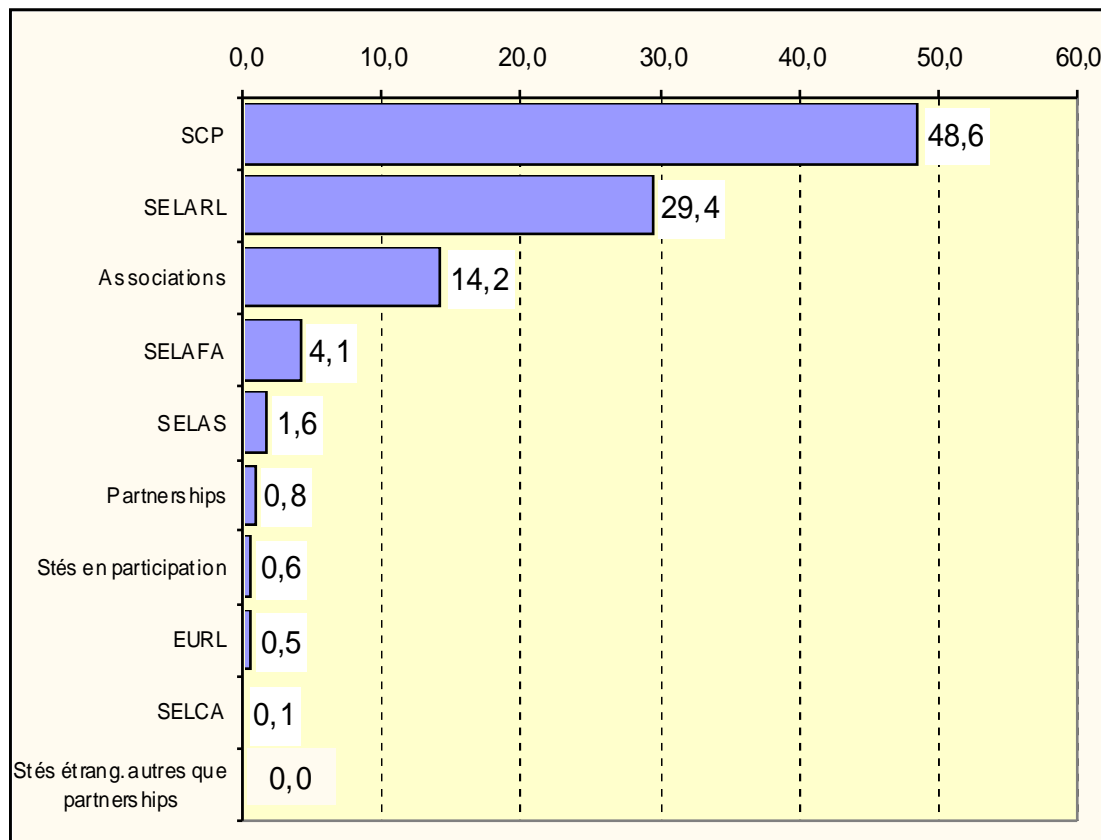
Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A7)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Au 1er janvier 2005, on compte 4 730 groupements d'exercice (hors SA et SARL) dont près de la moitié sont des sociétés civiles professionnelles (SCP). Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée -SELARL- arrivent en seconde position et représentent plus du quart des groupements (29,4%), enfin, les associations représentent 14,2% - **Figure 7 et Tableau 17-** .

Figure 7
Répartition nationale des groupements d'exercice en 2005



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 26 et à 19 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur douze barreaux, dont plus d'un quart dans le seul barreau de Paris (27,9%).

Les sociétés civiles professionnelles sont majoritaires dans tous ces barreaux à l'exception de ceux de Lyon et Rennes où les SELARL sont les plus représentées (53,1% contre 32,9% de SCP à Lyon et 49,3% contre 30,1% de SCP à Rennes) et du barreau de Lille dans lequel on dénombre autant de SCP que de SELARL- **Tableau 17 -** .

Certains types de groupements d'exercice ne sont pas ou que très peu représentés, notamment les sociétés étrangères autres que les partnerships (une seule située au barreau de Sarreguemines) et les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions (six réparties sur quatre barreaux).

Tableau 17
Répartition des groupements d'exercice dans douze barreaux en 2005 (%)

Barreau	Nbre total de groupements	SCP	SELARL	Associations	SELAFA	SELAS	Partnerships	Autres *
TOTAL	4 730	48,6	29,4	14,2	4,1	1,6	0,8	1,3
<i>dont :</i>								
PARIS	1 321	34,8	34,3	21,3	3,6	2,1	2,9	1,0
LYON	228	32,9	53,1	0,9	7,9	1,3	0,0	3,9
MARSEILLE	119	44,5	25,2	27,7	0,0	0,0	0,0	2,5
BORDEAUX	97	52,6	29,9	12,4	4,1	0,0	0,0	1,0
NICE	87	42,5	29,9	24,1	1,1	0,0	0,0	2,3
LILLE	83	36,1	36,1	16,9	7,2	1,2	0,0	2,4
TOULOUSE	82	64,6	30,5	0,0	1,2	3,7	0,0	0,0
RENNES	73	30,1	49,3	4,1	12,3	0,0	0,0	4,1
GRENOBLE	70	65,7	30,0	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
AIX-en-PROVENCE	69	78,3	0,0	21,7	0,0	0,0	0,0	0,0
MONTPELLIER	68	67,6	22,1	8,8	0,0	0,0	0,0	1,5
VERSAILLES	67	62,7	19,4	9,0	3,0	1,5	0,0	4,5

**Sont inclus dans cette catégorie, les sociétés en participation, les EURL, les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships.*
Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A8a)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Entre 2004 et 2005, le nombre de groupements a augmenté de 6,8%⁴. Parmi les 300 groupements supplémentaires recensés, quatre-vingt-dix ont été créés dans le seul barreau de Paris.

Parmi les groupements les plus représentés, ce sont les SELARL et les SELAS qui ont le plus augmenté. On dénombre 244 SELARL supplémentaires (soit une augmentation de 21,3%) et 17 SELAS de plus qu'en 2004 (+28,8%) **-Tableau 18 -**.

⁴ hors SA et SARL.

Tableau 18
Evolution du nombre de groupements d'exercice
variation 2004-2005 (%)

Forme des groupements	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005 (%)
TOTAL	3 825	3 927	4 006	4 087	4 229	4 332	4 507	4 796	6,4
TOTAL hors SA et SARL	3 555	3 719	3 842	3 954	4 109	4 239	4 430	4 730	6,8
SCP	2 043	2 080	2 138	2 192	2 236	2 262	2 267	2 297	1,3
SELARL	569	674	721	789	867	989	1 148	1 392	21,3
Associations	648	652	647	651	674	645	663	674	1,7
SELAFA	209	225	246	236	236	221	188	192	2,1
SELAS	-	-	-	-	-	34	59	76	28,8
Partnerships	44	44	44	44	40	40	38	39	2,6
Autres*	42	44	46	42	56	48	67	60	-10,4
SA**	131	107	82	65	54	41	32	34	6,3
SARL**	139	101	82	68	66	52	45	32	-28,9

*Sont inclus dans cette catégorie, les sociétés en participation, les EURL, les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships.
**Les statistiques relatives à l'évolution du nombre de SA et de SARL (2004-2005), sont présentées en annexe1 (tableau A8b).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

La répartition selon les formes de groupements s'est relativement peu modifiée depuis 1998, les SCP occupant toujours la première place. La proportion de SELARL est celle qui a le plus progressé ces huit dernières années, passant de 16% en 1998 à 29,4% en 2005 -**Tableau 19** -.

Tableau 19
Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)
(hors SA et SARL)

Forme des groupements	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCP	57,5	55,9	55,6	55,4	54,4	53,4	51,2	48,6
SELARL	16,0	18,1	18,8	20,0	21,1	23,3	25,8	29,4
Associations	18,2	17,5	16,8	16,5	16,4	15,2	15,0	14,2
SELAFA	5,9	6,1	6,4	6,0	5,7	5,2	4,2	4,1
SELAS	-	-	-	-	-	0,8	1,3	1,6
Partnerships	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
<i>Autres*</i>	1,2	1,2	1,2	1,1	1,4	1,1	1,5	1,3

**Sont inclus dans cette catégorie, les sociétés en participation, les EURL, les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships.*

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

4. LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE

Le décret n°2004-852 du 23 août 2004 permet désormais aux avocats de constituer une société de participations financières de profession libérale. Au 1er janvier 2005, on dénombre 16 sociétés de participations financières de profession libérale. La moitié est fixée dans le ressort du barreau de Lyon (8) et deux dans celui de Nantes - voir annexe 1, tableau A8c -.

5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

5.1 La répartition géographique des mentions de spécialisation

En 2005, 12 818 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : onze barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 2 367 mentions, soit 18,5% de l'ensemble. Dans dix barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention de spécialisation - **Tableau 20** -.

Tableau 20
Onze barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul
TOTAL	12 818	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	2 367	18,5	18,5
MARSEILLE	944	7,4	25,8
LYON	593	4,6	30,5
NANTERRE	496	3,9	34,3
TOULOUSE	468	3,7	38,0
LILLE	373	2,9	40,9
MONTPELLIER	296	2,3	43,2
VERSAILLES	276	2,2	45,4
BORDEAUX	239	1,9	47,2
NICE	231	1,8	49,0
METZ	211	1,6	50,7

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Au niveau national, le nombre de mentions de spécialisation a légèrement diminué entre 2004 et 2005 (-0,6%). Parmi les barreaux dans lesquels on recense le plus grand nombre de mentions, c'est pour celui de Versailles que la baisse a été la plus sensible : -3,2%, passant de 285 à 276 mentions.

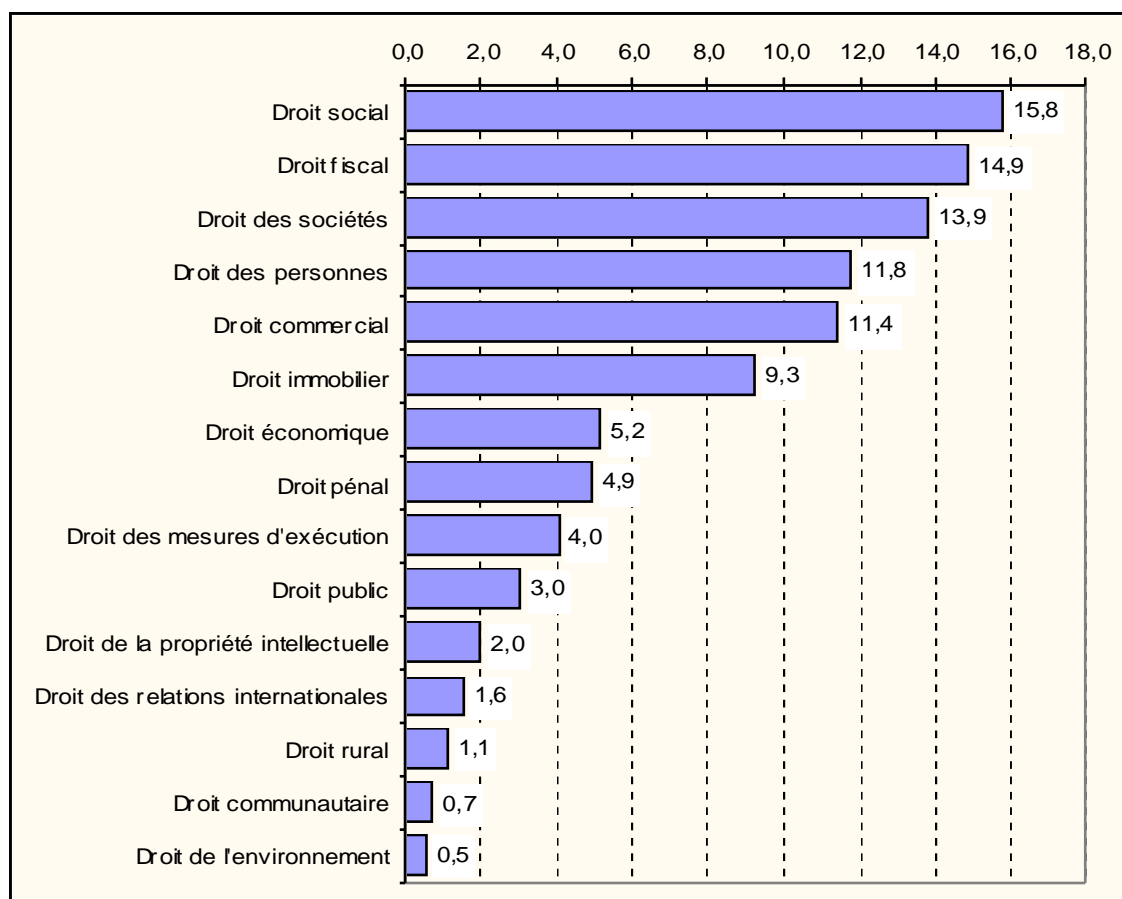
5.2 La nature des mentions de spécialisation

- **Les avocats se spécialisent massivement dans les secteurs du droit intéressant la vie économique et sociale**

Plus de six mentions sur dix recouvrent des spécialités du droit pour lesquelles le conseil aux entreprises est développé. Ainsi, le droit social (15,8%), le droit fiscal (14,9%) et le droit des sociétés (13,9%) sont les trois mentions de spécialisation les plus fréquentes - **Figure 8** -. La fusion de la profession de conseil juridique à la nouvelle profession d'avocat explique sans doute la prépondérance de ces spécialités (loi du 31 décembre 1990).

Par ailleurs, dans les matières pour lesquelles l'activité contentieuse prédomine, la spécialisation est plus marginale. C'est le cas notamment du droit des personnes et du droit pénal qui représentent une part importante des affaires traitées par les juridictions.

Figure 8
Répartition nationale des mentions de spécialisation en 2005



Les statistiques relatives à chaque barre sont présentées en annexe 1 (tableau A9)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple, représente plus de 10% des mentions dans onze barreaux, situés pour trois d'entre eux en Basse-Normandie et deux en Bretagne. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est relativement réduit (inférieur à 30).

5.3 Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation

Toutes matières confondues, le taux de spécialisation des avocats inscrits au tableau s'élève à 34,8% en 2005.

Ce taux varie considérablement d'un barreau à l'autre, de 262,5% à Lure (21 mentions pour 8 avocats) à 0% dans dix barreaux.

La statistique produite ne permet pas de connaître le nombre d'avocats titulaires de plusieurs mentions⁵. Pour apprécier la fréquence d'usage des différentes

⁵ C'est uniquement devant les cinq barreaux où le nombre total de mentions de spécialisation est supérieur à celui des avocats inscrits au tableau que l'on peut être assuré que des avocats sont titulaires de plusieurs mentions, sans pour autant être en mesure de connaître les combinaisons des spécialisations.

mentions de spécialisation (dont la liste a été fixée par l'arrêté du 8 juin 1993), nous avons rapporté le nombre de chacune d'entre elles à l'effectif total des avocats inscrits au tableau au 1er janvier 2005 (36 792).

Les données présentées ci-dessous fournissent une indication de la proportion d'avocats titulaires *d'au moins* une mention selon la nature de la spécialisation - **Tableau 21** -.

Tableau 21
Nombre et proportion d'avocats titulaires d'au moins une mention de spécialisation au 1er janvier 2005

Nature de la mention de spécialisation	Avocats titulaires d'une mention	
	Nombre	%
Droit social	2 020	5,5
Droit fiscal	1 911	5,2
Droit des sociétés	1 777	4,8
Droit des personnes	1 511	4,1
Droit commercial	1 463	4,0
Droit immobilier	1 188	3,2
Droit économique	662	1,8
Droit pénal	631	1,7
Droit des mesures d'exécution	515	1,4
Droit public	390	1,1
Droit de la propriété intellectuelle	255	0,7
Droit des relations internationales	199	0,5
Droit rural	144	0,4
Droit communautaire	88	0,2
Droit de l'environnement	64	0,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Le droit social est la mention de spécialisation dont les avocats font le plus souvent usage. En effet, 5,5% d'entre eux sont titulaires d'au moins cette mention. Le droit fiscal arrive en seconde position avec 5,2% suivi du droit des sociétés (4,8%).

- **Disparités géographiques selon la nature des mentions de spécialisation**

C'est dans le barreau de Paris que l'on observe le plus grand nombre d'avocats titulaires de chacune des mentions de spécialisation, à l'exception du droit des personnes et du droit commercial où le barreau de Marseille occupe la première position et du droit rural où le barreau de Rennes arrive en tête. De façon générale, on observe une grande concentration géographique des avocats spécialisés qui diffère sensiblement selon le type de spécialisation.

Seules les répartitions géographiques des six mentions de spécialisation les plus fréquentes, sont détaillées ci-après.

LES SECTEURS DU DROIT INTERESSANT LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

- **Droit social**

En 2005, 2 020 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit social. La moitié d'entre eux se concentrent sur dix barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 16,1% des avocats spécialisés en droit social, celui de Marseille en deuxième position (9,4%) -**Tableau 22**-.

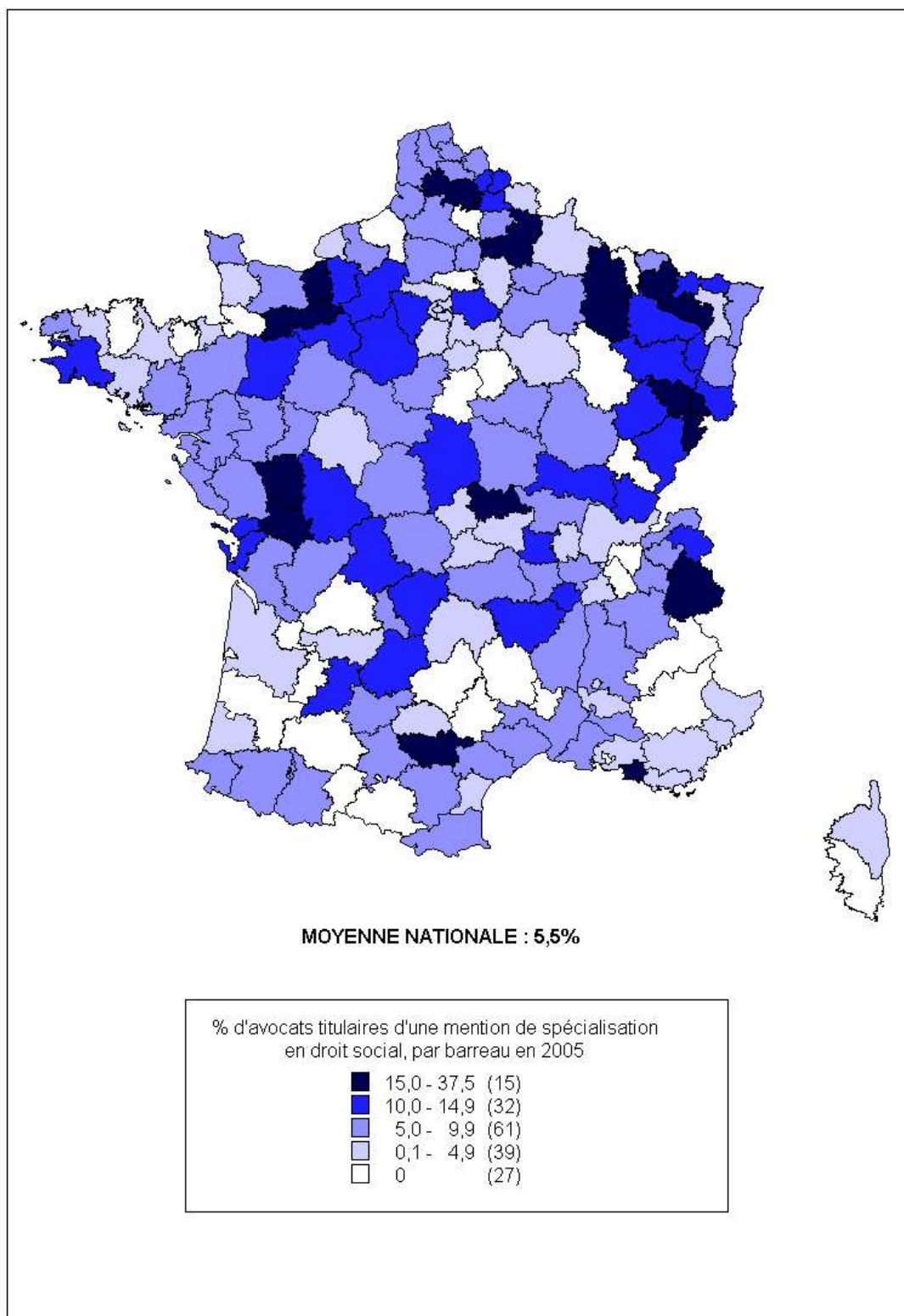
Tableau 22
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	2 020	100,0		5,5
<i>dont :</i>					
PARIS	13 707	325	16,1	16,1	2,4
MARSEILLE	1 229	189	9,4	25,4	15,4
LYON	1 662	139	6,9	32,3	8,4
TOULOUSE	810	71	3,5	35,8	8,8
LILLE	651	65	3,2	39,1	10,0
NANTERRE	1 175	52	2,6	41,6	4,4
VERSAILLES	448	45	2,2	43,9	10,0
MONTPELLIER	549	44	2,2	46,0	8,0
NANTES	466	41	2,0	48,1	8,8
METZ	229	36	1,8	49,9	15,7

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Au plan national, 5,5% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit social. Parmi les barreaux qui comptent le plus grand nombre d'avocats titulaires de cette mention de spécialisation, cette proportion est particulièrement forte à Metz (15,7%) et Marseille (15,4%) et faible à Paris (2,4%) -**Figure 9** -.

Figure 9 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social par barreau (2005)



Voir également Figure A9 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social par *ressort de cour d'appel* (2005).

- **Droit fiscal**

En 2005, 1 911 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal. La moitié d'entre eux se concentrent sur cinq barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 28,9% des avocats spécialisés dans cette matière, celui de Nanterre en deuxième position (9,4%) - **Tableau 23** -.

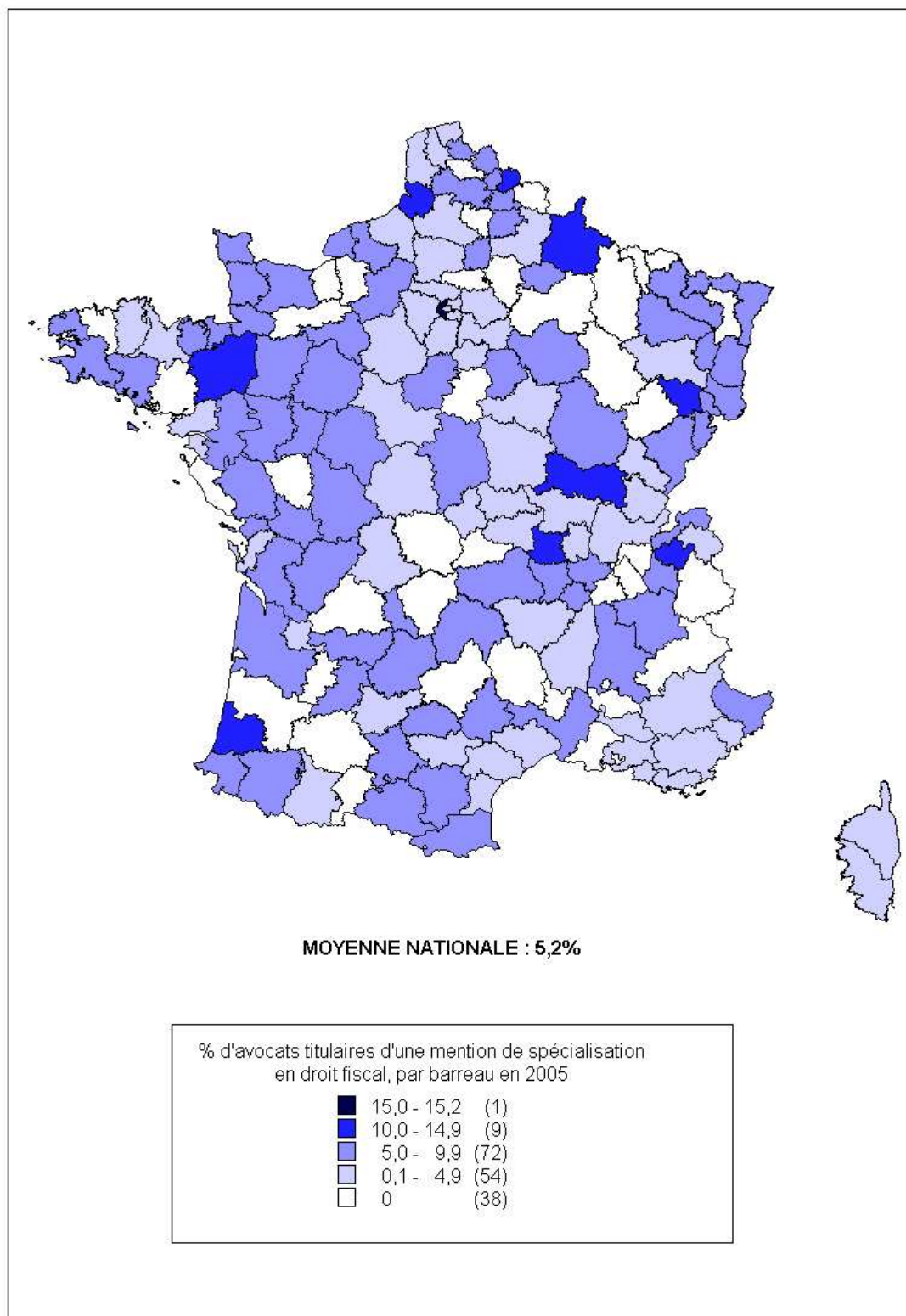
Tableau 23
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	1 911	100,0		5,2
<i>dont :</i>					
PARIS	13 707	553	28,9	28,9	4,0
NANTERRE	1 175	179	9,4	38,3	15,2
LYON	1 662	133	7,0	45,3	8,0
LILLE	651	55	2,9	48,1	8,4
MARSEILLE	1 229	53	2,8	50,9	4,3

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2005 -"

Au plan national, 5,2% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit fiscal. Cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre, elle est particulièrement forte à Nanterre où 15,2% des avocats sont spécialisés dans cette matière - **Figure 10** -.

Figure 10 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal par barreau (2005)



Voir également Figure A10 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal par *ressort de cour d'appel* (2005)

- **Droit des sociétés**

En 2005, 1 777 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés. La moitié d'entre eux se concentrent sur onze barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 19,8% des avocats spécialisés en droit des sociétés, celui de Lyon en deuxième position (7,2%) - **Tableau 24** -.

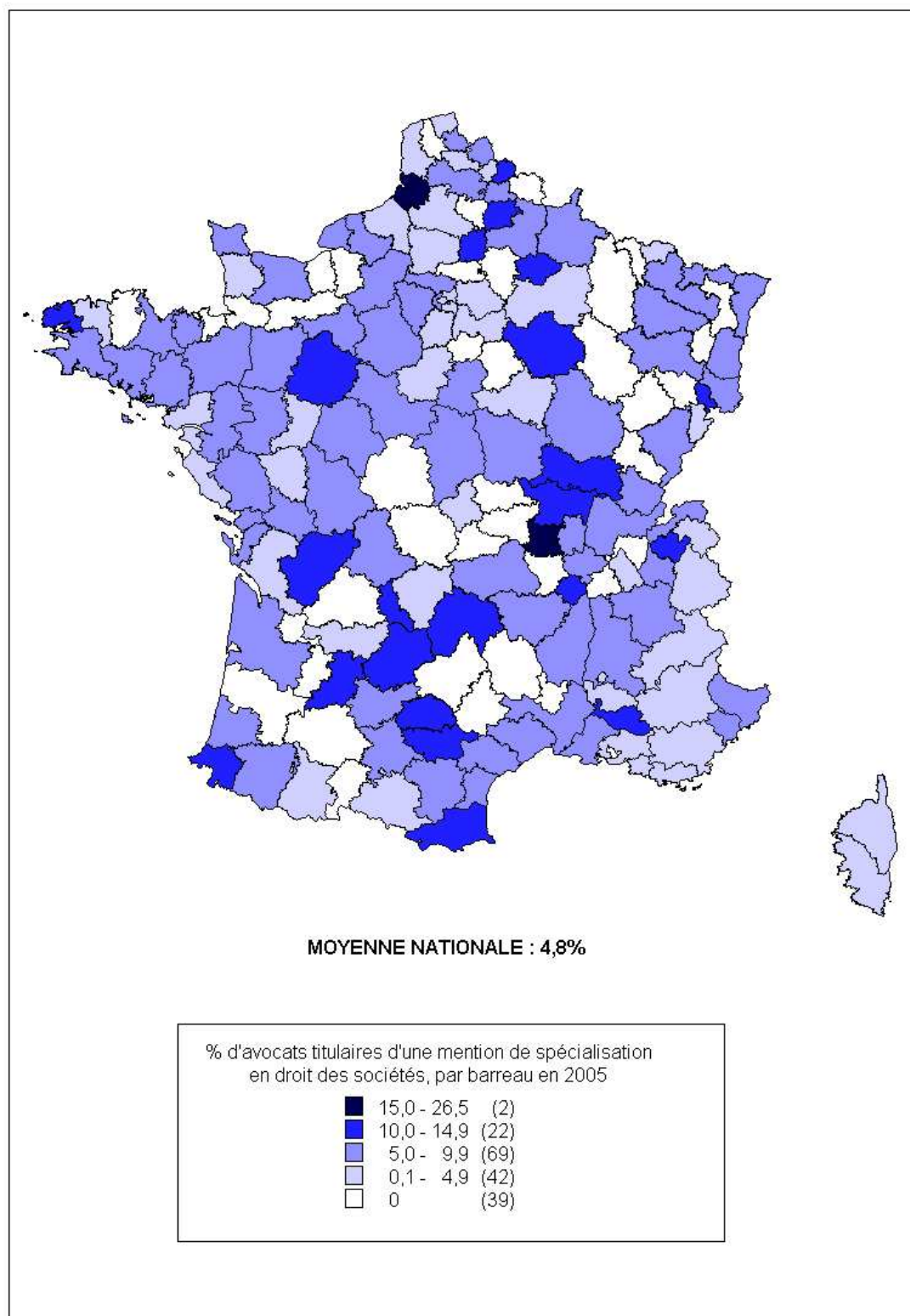
Tableau 24
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	1 777	100,0		4,8
<i>dont :</i>					
PARIS	13 707	352	19,8	19,8	2,6
LYON	1 662	128	7,2	27,0	7,7
NANTERRE	1 175	66	3,7	30,7	5,6
MARSEILLE	1 229	61	3,4	34,2	5,0
TOULOUSE	810	58	3,3	37,4	7,2
LILLE	651	55	3,1	40,5	8,4
BORDEAUX	813	51	2,9	43,4	6,3
NICE	699	35	2,0	45,4	5,0
NANTES	466	35	2,0	47,3	7,5
RENNES	369	32	1,8	49,1	8,7
STRASBOURG	554	31	1,7	50,9	5,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Au plan national, 4,8% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit des sociétés. Cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'avocats titulaires de cette mention de spécialisation, c'est à Rennes et Lille que cette proportion est la plus élevée (respectivement 8,7% et 8,4%) et à Paris qu'elle est la plus faible (2,6%) - **Figure 11** -.

Figure 11 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés par barreau (2005)



Voir également Figure A11 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés par *ressort de cour d'appel* (2005).

- **Droit commercial**

En 2005, 1 463 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial. La moitié d'entre eux se concentrent sur onze barreaux. Le barreau de Marseille arrive en tête avec 15,4% des avocats spécialisés dans cette matière, suivi du barreau de Paris (12,1%) - **Tableau 25** -.

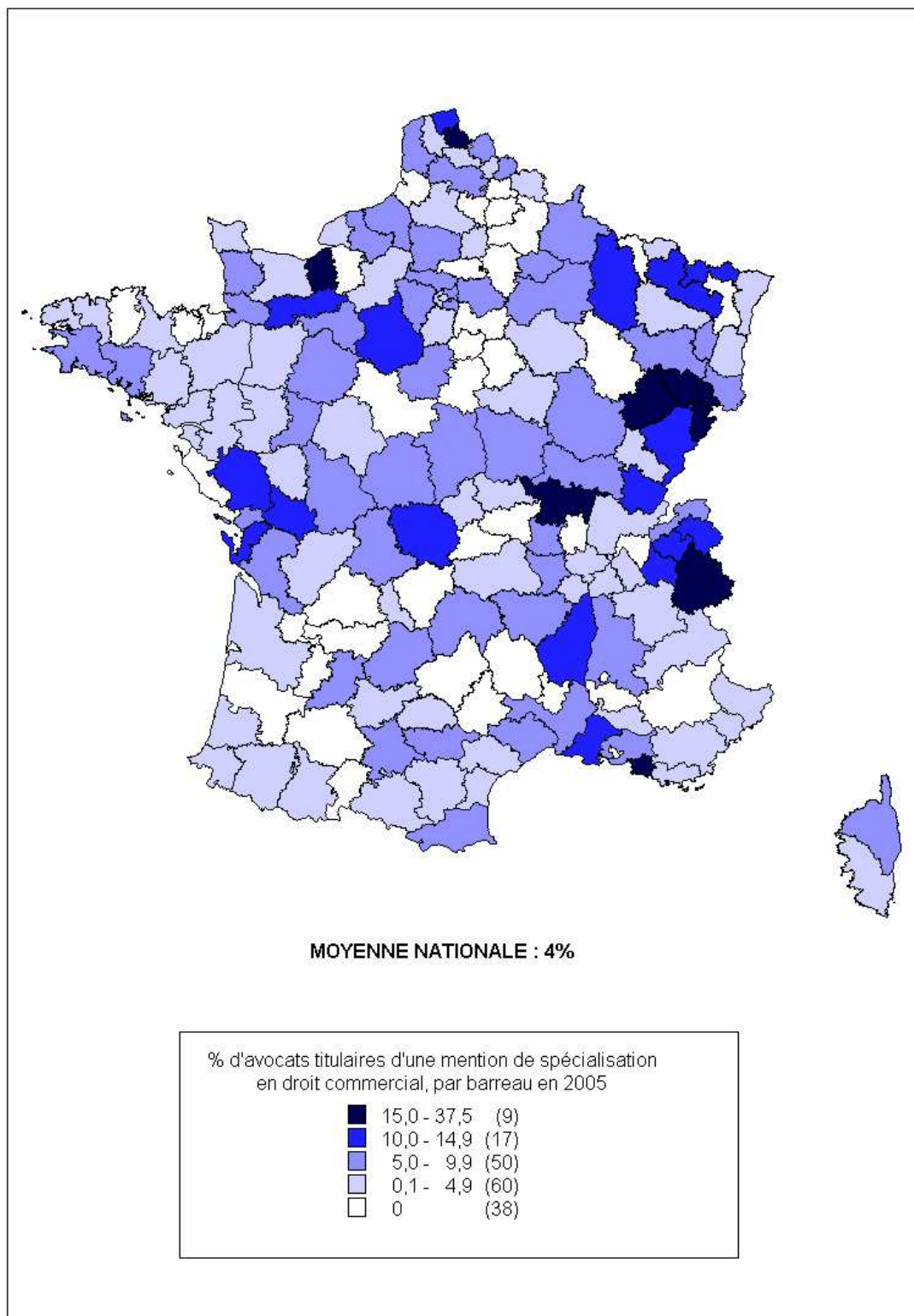
Tableau 25
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	1 463	100,0		4,0
<i>dont :</i>					
MARSEILLE	1 229	225	15,4	15,4	18,3
PARIS	13 707	177	12,1	27,5	1,3
TOULOUSE	810	67	4,6	32,1	8,3
LYON	1 662	46	3,1	35,2	2,8
LILLE	651	44	3,0	38,2	6,8
VERSAILLES	448	36	2,5	40,7	8,0
MONTPELLIER	549	33	2,3	42,9	6,0
NANTERRE	1 175	32	2,2	45,1	2,7
METZ	229	32	2,2	47,3	14,0
BORDEAUX	813	27	1,8	49,1	3,3
NICE	699	25	1,7	50,9	3,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Au plan national, 4% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit commercial. Cette proportion est élevée devant deux barreaux : 18,3% à Marseille et 14% à Metz. En revanche, comme pour d'autres mentions de spécialisation, elle reste faible à Paris (1,3%) - **Figure 12** -.

Figure 12 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial par barreau (2005)



Voir également Figure A12 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial par *ressort de cour d'appel* (2005).

LE DROIT DES PERSONNES ET LE DROIT IMMOBILIER

- **Droit des personnes**

En 2005, 1 511 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes. Plus de la moitié d'entre eux se concentrent sur seize barreaux. Le barreau de Marseille arrive en tête avec 14,9% des avocats spécialisés en droit des personnes, celui de Paris en deuxième position (5,3%) - **Tableau 26** -.

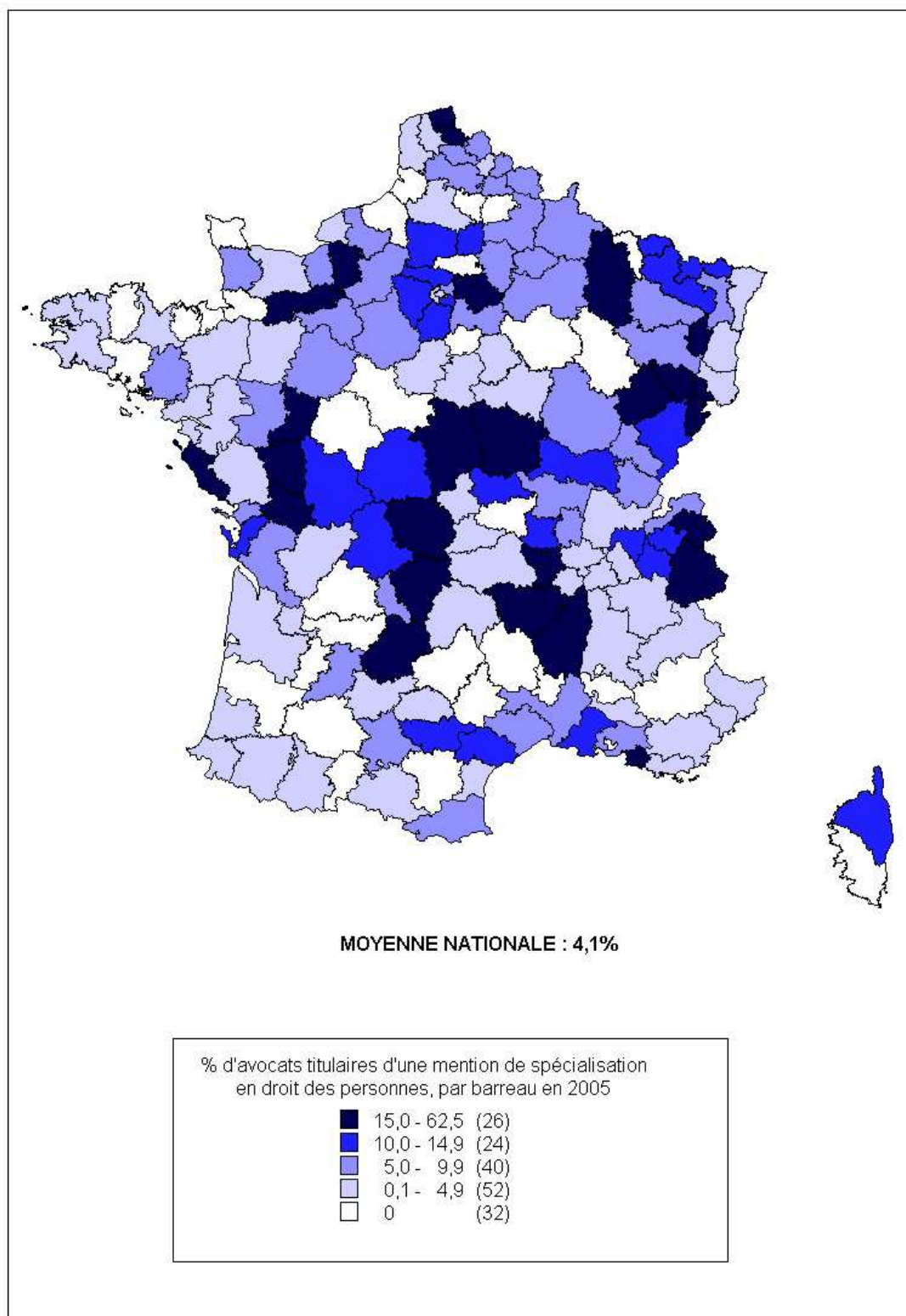
Tableau 26
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de
spécialisation en droit des personnes et proportion d'avocats titulaires d'au
moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	1 511	100,0		4,1
<i>dont :</i>					
MARSEILLE	1 229	225	14,9	14,9	18,3
PARIS	13 707	80	5,3	20,2	0,6
TOULOUSE	810	62	4,1	24,3	7,7
VERSAILLES	448	59	3,9	28,2	13,2
CRETEIL	374	42	2,8	31,0	11,2
MONTPELLIER	549	38	2,5	33,5	6,9
NANTERRE	1 175	38	2,5	36,0	3,2
LYON	1 662	36	2,4	38,4	2,2
LILLE	651	36	2,4	40,8	5,5
PONTOISE	262	30	2,0	42,8	11,5
METZ	229	26	1,7	44,5	11,4
NICE	699	26	1,7	46,2	3,7
AIX-en-PROVENCE	451	26	1,7	47,9	5,8
EVRY	239	24	1,6	49,5	10,0
POITIERS	167	22	1,5	51,0	13,2
BOBIGNY	299	22	1,5	52,4	7,4

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2005-"

Au plan national, 4,1% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit des personnes. Au niveau des barreaux, cette proportion est particulièrement forte à Marseille (18,3%) et très faible à Paris (0,6%) – **Figure 13** -.

Figure 13 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes par barreau (2005)



Voir également Figure A13 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes par *ressort de cour d'appel* (2005).

- **Droit immobilier**

En 2005, 1 188 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier. La moitié d'entre eux se concentrent sur dix barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête représentant 20,5% des effectifs nationaux et Marseille en seconde position (5,8%) - **Tableau 27** -.

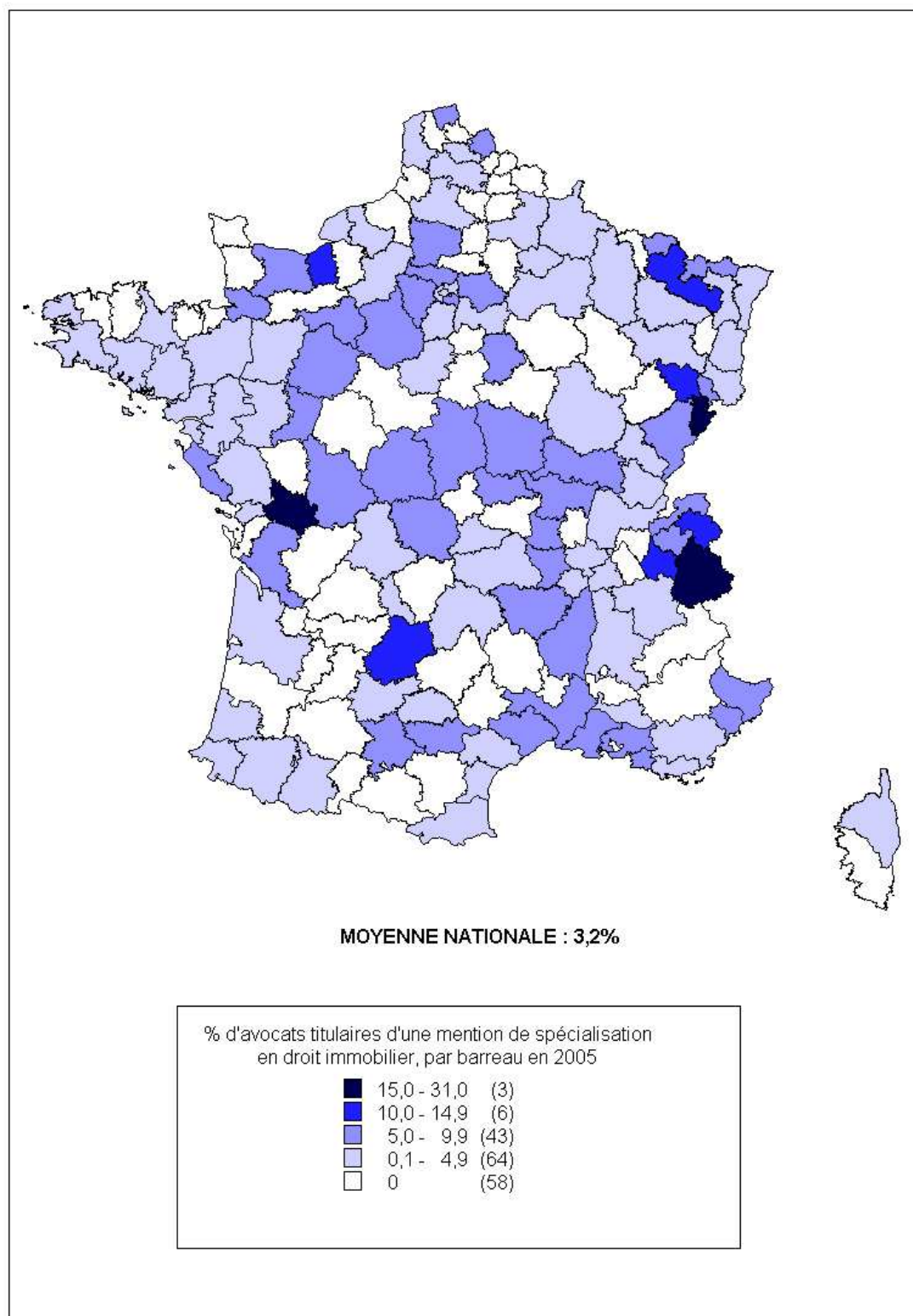
Tableau 27
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2005

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	36 792	1 188	100,0		3,2
<i>dont :</i>					
PARIS	13 707	243	20,5	20,5	1,8
MARSEILLE	1 229	69	5,8	26,3	5,6
TOULOUSE	810	58	4,9	31,1	7,2
LYON	1 662	36	3,0	34,2	2,2
NICE	699	35	2,9	37,1	5,0
MONTPELLIER	549	34	2,9	40,0	6,2
LILLE	651	33	2,8	42,8	5,1
VERSAILLES	448	31	2,6	45,4	6,9
NANTERRE	1 175	31	2,6	48,0	2,6
METZ	229	31	2,6	50,6	13,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2005-"

Au plan national, 3,2% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit immobilier. Comme pour les autres mentions de spécialisation, cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre : de 13,5% à Metz à 1,8% à Paris – **Figure 14** -.

Figure 14 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier par barreau (2005)



Voir également Figure A14 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier par *ressort de cour d'appel* (2005).

Parmi les autres mentions de spécialisation, on relève une très forte concentration géographique pour trois d'entre elles. Dans le secteur de la propriété intellectuelle, 68,2% des 255 avocats titulaires de cette mention de spécialisation sont inscrits au barreau de Paris. Dans le domaine du droit des relations internationales, 61,3% des 199 avocats titulaires d'une mention de spécialisation sont inscrits aux barreaux de Paris et de Nanterre. Enfin, dans celui du droit communautaire (88 avocats spécialisés), près de la moitié des avocats sont également inscrits à ces deux barreaux.

6. LES AVOCATS ETRANGERS

6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1er janvier 2005, 1 270 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 7% de plus qu'en 2004 (83 avocats étrangers de plus). Parmi les barreaux qui comptent le plus grand nombre d'avocats étrangers, l'augmentation relative la plus forte concerne le barreau de Toulouse (+27,3%), la baisse la plus importante, le barreau de Versailles (-8,2%).

- ***Très forte concentration géographique des avocats étrangers***

Les avocats étrangers sont concentrés sur quarante huit barreaux (*voir annexe 1, tableau A10c*). Le barreau de Paris en totalise à lui seul 77,6%, Nanterre occupe la seconde place avec 45 avocats (3,5%) - **Tableau 28** -. Notons que 23 barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que près des trois quarts (133) n'en comptent aucun.

Tableau 28
Nombre d'avocats étrangers par barreau
Onze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	44 054	1 270	100,0		2,9
<i>dont :</i>					
PARIS	17 787	985	77,6	77,6	5,5
NANTERRE	1 509	45	3,5	81,1	3,0
MARSEILLE	1 368	24	1,9	83,0	1,8
NICE	791	22	1,7	84,7	2,8
BOBIGNY	352	21	1,7	86,4	6,0
BORDEAUX	909	20	1,6	88,0	2,2
LYON	1 882	15	1,2	89,1	0,8
TOULOUSE	954	14	1,1	90,2	1,5
STRASBOURG	639	14	1,1	91,3	2,2
LILLE	743	12	0,9	92,3	1,6
VERSAILLES	527	11	0,9	93,1	2,1

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Les avocats étrangers représentent 3% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 6% à Bobigny à 0,8% à Lyon.

6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

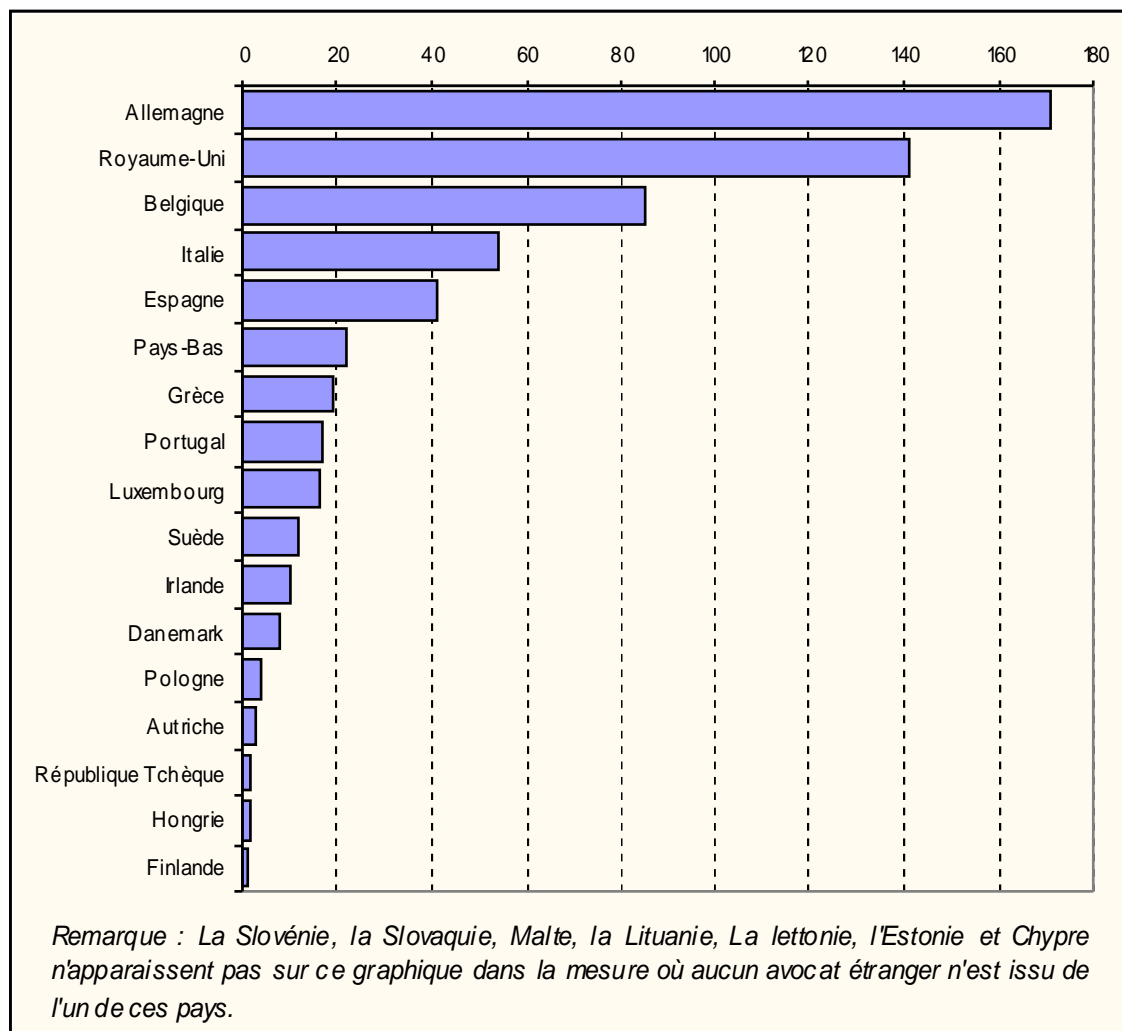
Parmi les 1 270 avocats étrangers recensés en 2005, 662, soit plus de la moitié sont originaires d'un pays hors Union européenne (52,1%), pour la plus grande part d'un pays d'Afrique (28,1%) ou d'Amérique du Nord (14,6%). Les avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne sont principalement originaires d'Allemagne et du Royaume-Uni - **Tableau 29 et Figures 15a et 15b** -.

Tableau 29
Répartition des avocats étrangers selon les nationalités
les plus représentées au 1er janvier 2005

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
TOTAL	1 270	100,0
TOTAL Union Européenne	608	47,9
<i>dont :</i>		
Allemagne	171	13,5
Royaume-Uni	141	11,1
Belgique	85	6,7
Italie	54	4,3
Espagne	41	3,2
Pays-Bas	22	1,7
Grèce	19	1,5
Portugal	17	1,3
Luxembourg	16	1,3
Suède	12	0,9
TOTAL hors Union Européenne	662	52,1
<i>dont :</i>		
Pays d' Afrique hors Maghreb	182	14,3
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	175	13,8
Etats-Unis	157	12,4
Pays du Proche et Moyen-Orient	47	3,7
Canada	28	2,2
Pays d' Europe centrale et orientale	16	1,3
Pays d' Amérique centrale et du Sud	14	1,1
Chine	14	1,1

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

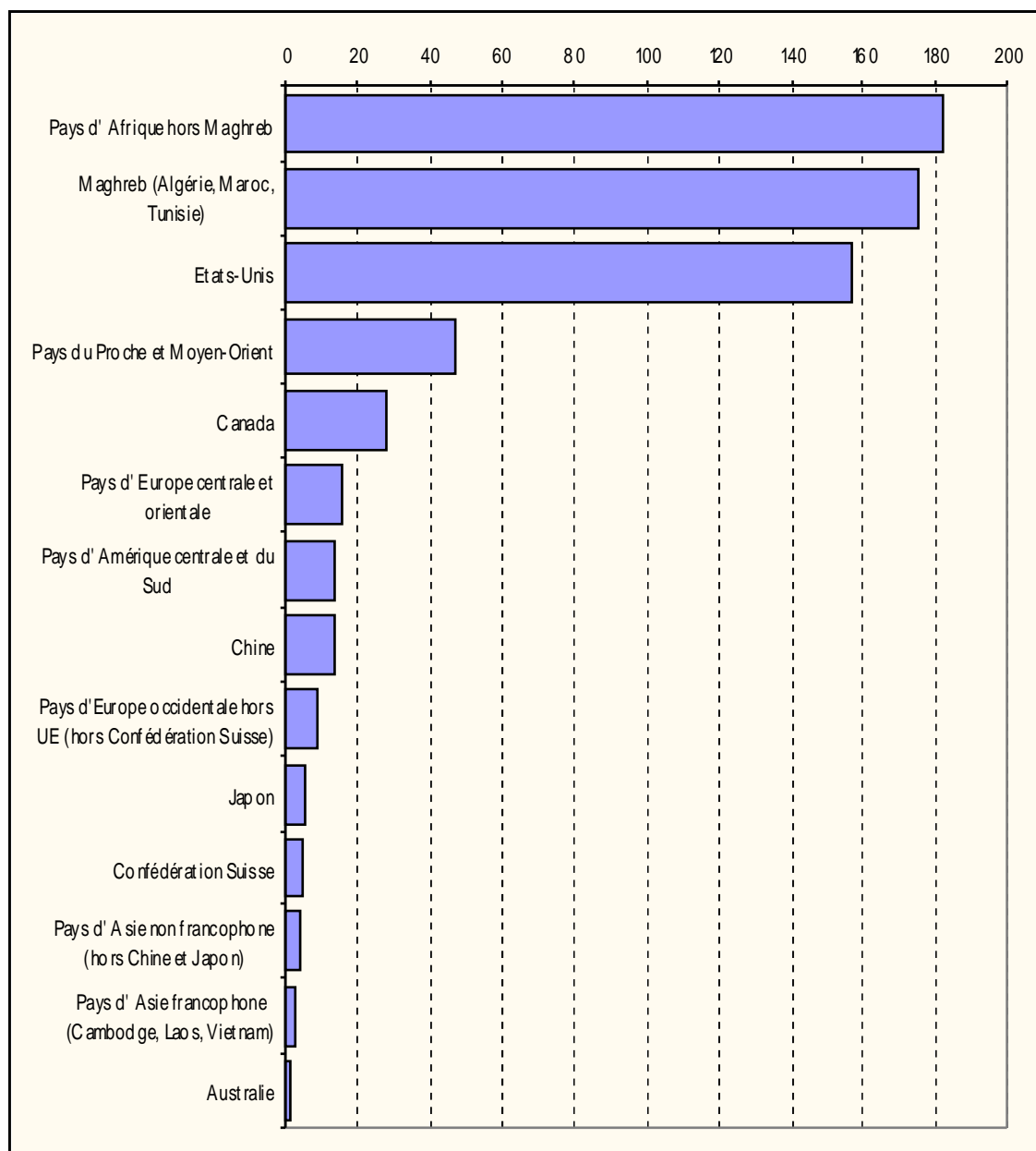
Figure 15a
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2005
- Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A10a)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

Figure 15b
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2005
- Hors Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A10a)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

Sur les 608 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne, 81,3% exercent sous le titre français d'avocat⁶. Pour les deux nationalités les plus représentées ; cette proportion est de 73,1% pour les avocats d'origine allemande et de 78% pour ceux originaires du Royaume-Uni.

Les cinq avocats originaires de la Confédération Suisse exercent tous sous le titre français d'avocat (*voir annexe 1, tableau A10b*).

7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1er janvier 2005, 1 496 avocats sont inscrits à la fois dans un barreau français et dans un barreau étranger, soit 3,4% des avocats. Leur nombre a progressé de 65,7% entre 2004 et 2005.

La quasi-totalité (94%) concerne des avocats inscrits au barreau de Paris, les 6% restant se répartissant entre vingt six autres barreaux, notamment ceux de Nanterre, Marseille, Bordeaux et Toulouse (*voir annexe 1, tableau A11b*).

Sur les 816 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, plus d'un quart (26,7%) le sont dans un pays du Royaume-Uni et 16,4% se partagent entre l'Allemagne et la Belgique. Hors pays de l'Union européenne, plus d'un tiers sont inscrits dans un barreau d'Amérique du Nord, principalement aux Etats-Unis – **Tableau 30** - (*voir annexe 1, tableau A11a*).

⁶ Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).

Tableau 30
Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays
les plus représentés au 1er janvier 2005

Pays	Nombre	%
TOTAL	1 496	100,0
TOTAL Union Européenne, dont :	816	54,5
Royaume-Uni	399	26,7
Allemagne	126	8,4
Belgique	119	8,0
Espagne	62	4,1
Italie	26	1,7
Grèce	22	1,5
TOTAL hors Union Européenne, dont :	680	45,5
Etats-Unis	472	31,6
Pays du Proche et Moyen-Orient	60	4,0
Canada	39	2,6
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	29	1,9
Pays d' Afrique hors Maghreb	22	1,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"

8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 7,3% entre 2004 et 2005, passant de 766 à 822. La moitié sont situés dans seize barreaux et parmi eux 15% se situe dans celui de Paris. Dans trente trois barreaux aucun bureau secondaire n'a été ouvert - **Tableau 31** -.

Tableau 31
Répartition des bureaux secondaires (%)
Seize barreaux comptent plus de dix bureaux secondaires

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
TOTAL	822	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	123	15,0	15,0
LYON	41	5,0	20,0
BORDEAUX	36	4,4	24,3
VERSAILLES	35	4,3	28,6
TOULOUSE	22	2,7	31,3
EVRY	19	2,3	33,6
PONTOISE	18	2,2	35,8
GRASSE	16	1,9	37,7
NANTES	16	1,9	39,7
STRASBOURG	15	1,8	41,5
AVIGNON	15	1,8	43,3
NICE	14	1,7	45,0
MARSEILLE	12	1,5	46,5
NIMES	12	1,5	47,9
LILLE	11	1,3	49,3
BAYONNE	11	1,3	50,6

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A12).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2005-"
